

DEMARCHE A EFFECTUER POUR BENEFICIER DU SSIAD

Prendre contact avec la responsable Madame Julie BETTES

Celle-ci effectuera une visite à domicile pour :

- expliquer le fonctionnement du service
- connaître les besoins de la personne âgée
- prévoir les soins (nature des interventions, fréquence)

et la coordination avec d'autres intervenants tels que les Aides à Domicile, les portages de repas...

Une prescription médicale doit être établie.

Une photocopie de l'attestation d'ouverture des droits d'assuré social sera nécessaire.

Les démarches d'ordre médical et administratives seront faites par l'infirmière référente.

Les soins seront pris en charge à 100% par la CPAM.

Le service interviendra dès qu'une place sera disponible.

La politique S.M.D. Lyon : Réalisation de prestations d'aides d'accompagnement et de soins auprès des personnes âgées ainsi que de services auprès de tout public à domicile.

Service de Soins Infirmiers A Domicile

18, Rue d'Enghien
69002 LYON
Tél 04.72.07.60.09

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H

Parce qu'il y a toujours un moment dans la vie où l'on a besoin d'être aidé



Service de Maintien à Domicile LYON
Acteur de prévention

Association loi 1901 Sans but lucratif
Partenaire du réseau de santé LYRE
Agrément N° 2012 - 588
Membre de l'UNA

Siège Social
1, Rue Imbert Colomès
69001 LYON
Tél : 04 78 28 25 75
www.SmdLyon.fr



RHÔNE-METROPOLE DE LYON

Version 15
Date d'application 02/01/2025

PRESENTATION DU SERVICE

- Le Service de Soins à Domicile de Lyon 2^{ème} est ouvert depuis 1983.
- Il est financé par la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie de Lyon sous la forme d'un budget global alloué pour l'année par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).
- Il est ouvert à tous les assurés sociaux de plus de 60 ans.
- Seule condition : habiter Lyon 2^{ème}.

OBJECTIFS DU SERVICE

- Accompagner la personne dans son propre vieillissement, en respectant son autonomie.
- Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.
- Eviter ou retarder l'admission en institution.
- Assurer la coordination des intervenants auprès de la personne âgée.

CHARTES ETHIQUES ET DEONTOLOGIE

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie (principe de non discrimination accompagnement adapté et respectueux)
- Charte spécifique S.M.D. solidarité principe de libre choix
- Déontologie de l'association (Respect de la personne, de ses droits fondamentaux. Respect de sa culture et de son choix de vie)

COMPETENCES ET INTERVENTIONS DE L'EQUIPE SOIGNANTE.

- L'infirmière référente, les infirmières, les aides soignants (personnel diplômé) organisent la mise en œuvre des soins en lien avec le médecin traitant et l'infirmière libérale si besoin.
- Les soignants apportent une aide spécifique pour accomplir les actes essentiels de la vie courante :
 - soins d'hygiène et de mobilité,
 - surveillance (de l'état de la personne, prise de traitement, alimentation...)
 - soins relationnels et éducatifs (accompagnement, conseils personnalisés...)
- En dehors des heures d'ouverture du service, les soins techniques infirmiers (injections, pansements) sont faits par l'infirmière de votre choix, si celle-ci a signé une convention avec le SSIAD. Elle nous adresse sa facture.
- En cas de défection du personnel soignant l'infirmière référente assurera l'organisation de la nouvelle tournée.
- Les horaires d'intervention des aides-soignants sont : de 8 H 00 à 12 H 00 et de 16 H 00 à 20 heures.